Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20261112-2026854D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°54

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 30/10/26
Date d'affichage : 30/10/26

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le douze novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération
Elimination de livres à la bibliothèque

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, PELLOIN, RICHTER.

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Vu le code des communes et notamment l'article L 122-20,
Considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés,

Arrêtons :

Article 1 : en service depuis plusieurs années à la bibliothèque, des livres sont mis à la réforme.

Article 2 : ces livres réformés au nombre de 73 seront pilonnés (liste ci-jointe).

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE - Côtes d'Armor -

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS